

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 février 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général.

EST ABSENT(E) :

Monsieur Stéphane Roy, conseiller.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR

La période de questions concernant l'ordre du jour peut être visionnée via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » 6 février 2018 à la seizième seconde d'enregistrement (00 :00 :16).

2018-02-022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-02-023 ADOPTION. PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT que ce Conseil a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées réalisé par Les Consultants S.M. inc.;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce conseil approuve la version du plan d'intervention du 2 février 2018 et préparée par la firme Les Consultants S.M.inc. et autorise monsieur René Chalifoux, directeur général de la Ville de Mercier, à déposer ledit plan révisé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » 6 février 2018 à la dix-septième seconde de la troisième minute d'enregistrement (00 :03 :17).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions peut être visionnée via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 6 février 2018 à la dix-neuvième seconde de la quatrième minute d'enregistrement (00:04:19).

2018-02-024 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance extraordinaire du Conseil à 20 h 12.

ADOPTÉE à l'unanimité